

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2026

Début : 19h30

Fin : 20h30

Secrétaire de séance : Florence Berry

Membres du Conseil Municipal	PRESENT	ABSENT/ EXCUSE	POUVOIR
Nicole CHANFREAU, Maire	X		
Florence BERRY, Adjointe	X		
Damien ROCHET, Adjoint	X		
Stéphanie JADOT, Adjointe	X		
Christine RONCALLI, Conseillère		X	
Antoine ROQUE, Adjoint		X	Nicole Chanfreau
Marilys BIRAC, Conseillère		X	
Valérie BOISSELIER, Conseillère	X		
Nathalie CARRASSET, Conseillère	X		
Bernard TANNOUS, Conseiller	X		
Stéphane SPELEERS, Conseiller		X	
Romain LAMY, Conseiller		X	

ORDRE DU JOUR :

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 10 décembre 2025

Compte rendu des décisions de Mme la Maire prises par délégation du Conseil municipal

I. DELIBERATIONS

1. Ouverture de crédits budgétaires avant le vote du budget
2. Travaux de voirie – Impasse Rivière – Mission de Maîtrise d’oeuvre

II. QUESTIONS DIVERSES / INFORMATIONS

1. Présentation des dossiers en cours par les adjoints
2. Informations

VOTE : 07 Pour 00 Contre 00 Abstention

Compte rendu des décisions de Mme la Maire prises par délégation du Conseil municipal

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil municipal à Mme la Maire suivant l'article L. 2122-22 du code précité, dont la possibilité de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passées sans formalité préalable en raison de leur montant.

N°	Objet
2025-05	Groupama - remboursement sinistre épareuse pour un montant de 1 775,10€

I. DELIBERATIONS

1- Ouverture de crédits budgétaires avant le vote du budget

Madame la Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que : « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, jusqu'à l'adoption de ce budget, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, seront inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au Conseil municipal de permettre à Madame la Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % avant l'adoption du budget principal qui devra intervenir avant le 30 avril 2026.

Chapitre	Crédits ouverts BP 2025	Limite autorisée 25 %
21 – Immobilisations corporelles	291 255,48 €	72 813,87€
TOTAL		72 813,87 €

Il est proposé au Conseil municipal d'ouvrir les crédits d'investissements suivants et d'autoriser Madame la Maire à engager, liquider et mandater sur le budget de la commune, avant l'adoption du budget primitif 2026, les dépenses d'investissement suivantes :

Chapitre	Article	Investissements votés
21 – Immobilisations corporelles	<u>2151 – Réseau de voirie</u> –travaux de réfection de l'Impasse Rivière et mission de maîtrise d'oeuvre	33 000,00 €

	<u>2156 – Matériel et outillage d’incendie et de défense civile</u> – achat extincteurs et mise en conformité des plans de sécurité	6 500,00 €
TOTAL		39 500,00 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- **DECIDE** d’ouvrir les crédits d’investissements suivants :

Chapitre	Article	Investissements votés
21 – Immobilisations corporelles	<u>2151 – Réseau de voirie</u> –travaux de réfection de l’Impasse Rivière et mission de maîtrise d’oeuvre	33 000,00 €
	<u>2156 – Matériel et outillage d’incendie et de défense civile</u> – achat extincteurs et mise en conformité des plans de sécurité	6 500,00 €
TOTAL		39 500,00 €

- **AUTORISE** Madame la Maire à engager, liquider et mandater sur le budget de la commune, avant l’adoption du budget primitif 2026, les dépenses d’investissement ouvertes ci-dessus.

VOTE : 08 Pour 00 Contre 00 Abstention

2 - Travaux de voirie – Impasse Rivière – Mission de Maîtrise d’œuvre

Madame la Maire informe le Conseil municipal que pour la réalisation des travaux de voirie Impasse Rivière, l’établissement d’une mission de maîtrise d’œuvre est nécessaire. Madame la Maire présente au Conseil municipal la mission de maîtrise d’œuvre proposée par le cabinet Escande comprenant la mission de base pour un montant de 3 000€ HT.

Sur proposition de Madame la Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité **DECIDE** :

- **DE RETENIR** l’offre du cabinet Escande d’un montant de 3 000,00€ HT
- **D’AUTORISER** Madame la Maire à signer la proposition correspondante

VOTE : 08 Pour 00 Contre 00 Abstention

II. QUESTIONS DIVERSES / INFORMATIONS

- Présentation des dossiers en cours par les adjoints

Stéphanie Jadot :

- Panneau pocket
 - 712 smartphones connectés à St Pey
 - 131 % des foyers de la commune

- 390 en « super favoris »
- En 2025 : 40 728 lectures
- Facebook
 - 1 247 followers
- Site internet
 - 55 036 visites en 2025
 - 29 910 visiteurs différents
 - Pour un total de 316 643 pages visitées
- Dossiers d'urbanisme
 - Dossier d'ouverture d'une autre MAM
 - Dossier pour 2 terrains à bâtir

Damien Rochet :

- Dossier de rénovation énergétique
 - Isolation par l'extérieur, menuiseries, système de chauffage du bâtiment communal rue de Mons (location) – Voir pour constituer un projet global
 - Liste des luminaires dans tous les bâtiments en cours
- Suite au dégât des eaux, acheter les plaques pour les changer à la salle des fêtes et en prévoir pour le plafond de la sacristie

Nicole Chanfreau :

- Problème pour trouver des remplaçantes en cas d'absence du personnel aux écoles
- Informations
 - Tableaux des permanences à compléter pour les élections municipales des 15 et 22 Mars
 - Conseil municipal le Jeudi 5 Mars

La séance est levée à 20h30

La Maire

Le secrétaire

Les Conseillers Municipaux